

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs Lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 10 mai.

Statue équestre de la place Bellecour.

Hier soir, notre malheureuse cité, qui commençait à reprendre un peu de ce calme si bienfaisant après deux mois et demi de fiévreuses anxiétés, a été jetée inopinément dans une nouvelle et déplorable perturbation.

Une mesure révolutionnaire à laquelle M. le maire provisoire n'a pas eu le courage de donner le nom d'arrêté, de décision ou toute autre dénomination indiquant une détermination d'initiative, une volonté spontanée, est venue se glisser inaperçue, sous le titre fallacieux d'*Avis*, sur tous les murs de Lyon.

La foule n'a pas tardé à se grouper autour de cet *Avis*, et, il faut le dire, un élan universel de réprobation est le seul accueil qui lui ait été fait. Nous donnons plus bas le texte de l'affiche dont il est question.

Il s'agissait d'un véritable coup d'état : de l'enlèvement de la statue équestre qui décore le milieu de la place Bellecour, sous prétexte qu'elle est élevée en l'honneur d'un roi, de Louis XIV.

Il faut en convenir, c'est là un acte de bien arbitraire témérité. A-t-on eu le moindre égard à l'opinion publique dans la prescription de cet acte d'inqualifiable aberration. Nous avons pu être témoin hier de l'expression énergique du contraire.

On comprend bien que nous n'examinerons point cette mesure, du point de vue politique. Evidemment la question politique est la seule qui ait été prise pour prétexte dans la prescription de cet enlèvement. Et c'est à dessein que nous disons prétexte. Mais il y a surtout une question d'art, d'histoire et enfin une question de légalité.

Nous disons qu'il n'y avait pas la moindre intention politique dans la pensée de l'auteur de la mesure, et la forme seule de l'affiche l'indique suffisamment. Certes, pour justifier en apparence la nécessité politique ou même de sûreté publique, on n'eût pas manqué de considérants plus ou moins spécieux; la forme d'un *Avis* dispense de toute justification et échappe ainsi à l'analyse et à l'appréciation des intentions. C'est plus commode.

Maintenant, au point de vue artistique et historique, si par-

ce que Louis XIV a été roi, tout ce que la France a fait de glorieux, de grand, de digne sous son règne, doit être rayé des annales nationales, à ce point qu'on n'en veuille point laisser de traces, il y a de grandes et nombreuses œuvres de destruction à opérer en France. La capitale surtout verra disparaître les portes St-Denis et Saint-Martin, la statue de la place des Victoires, celle de la place ci-devant Royale, au Marais. Mais elle dira que la République de 1793, qui, certes, n'était pas entachée de royalisme, avait laissé subsister, sur le fronton de l'arc de triomphe de la porte St-Denis, sa dédicace en lettres d'or : *Ludovico magno*.

Mais, dira-t-on, il ne s'agit pas de détruire la statue de la place Bellecour, mais seulement d'en faire une pièce de galerie, de la transporter ailleurs (dans on ne sait quel entrepôt indiqué par le cahier des charges.)

Ne pardons pas de vue que, telle qu'elle est, la statue équestre est un monument : c'est même le seul de la ville de Lyon; qu'elle est l'œuvre d'un compatriote célèbre, et que la mettre sous quelque hangar, c'est détruire le monument, tout en conservant la matière première; c'est dégoûter à tout jamais les artistes de s'occuper de l'art historique.

Eh! mon Dieu, mais les monuments élevés à Rome en l'honneur de la République, des Consuls ou des Empereurs, et conservés en regard les uns des autres, en quelque sorte côte à côte, sur les places publiques, ont été de tout temps l'objet du respect des nationaux et de l'admiration des étrangers à quelque religion politique qu'ils appartiennent. Jamais l'idée de les enlever du *Forum* et de les reléguer sous quelque réceptacle de toiles d'araignées n'est venue à personne.

C'est donc une faute qu'a commise le signataire de l'affiche en prescrivant l'enlèvement de la statue en question.

Maintenant cette initiative lui appartenait-elle? nous n'hésitons pas à dire non. Cette statue a été érigée aux frais du département, qui s'est imposé dans ce but pour une somme de six cent mille francs. C'était la moindre chose que de consulter, à défaut du département, au moins le Gouvernement de la République, maintenant constitué et arbitre souverain de l'emploi des fonds provenant des impositions extraordinaires et surtout appréciateur omnipotent de toutes les considérations politiques même de l'ordre le plus élevé.

Y avait-il urgence dans la détermination de la mesure qui blesse tout le monde? Non, car l'affiche l'indique elle-même, en disant que les offres de rabais seront reçues jusqu'au samedi 15 courant, à la mairie.

Quelque soit le rabais qui sera consacré par une adjudication, il est certain qu'il entraînera une dépense, une forte dépense même : eh bien! que cette dépense, que cet emploi de fonds soient faits sur la même place Bellecour. De chaque côté de la statue, sur le terre-plein de la place, n'y a-t-il pas deux beaux bassins à creuser, deux belles fontaines monumentales à édifier au profit de tous, et que la grandiose dis-

position de cette place semble commander? Ne serait-ce pas là une heureuse mesure à laquelle un administrateur éprouverait quelque orgueil à attacher son nom, au lieu d'encourir l'admiration d'une population presque tout entière.

L'acte dont il s'agit est donc injustifiable, et, encore une fois, c'est une faute, une grave imprudence de la part de M. le Maire provisoire de l'avoir signé. De maladroits amis cherchent à justifier ce magistrat en affirmant qu'en signant cette mesure il aurait eu la main forcée. Nous n'en croyons rien : il n'y a pas deux mots dans la langue française pour qualifier une condescendance pareille; ce serait une lâcheté, et nous ne croyons pas un citoyen qui a l'honneur de porter le nom de Laforest, capable d'en commettre une aussi condamnable : il se serait laissé broyer le poignet sous le gantelet de fer plutôt que de signer pareille mesure.

Nous persistons à n'attribuer l'avis publié par M. le maire qu'à un moment d'irréflexion dont il reviendra lorsqu'il sera mieux éclairé sur la répulsion générale provoquée par la seule annonce d'hier et les observations de la presse. Mais dans le cas où M. le maire provisoire persisterait dans son refus de rapporter sa décision, les citoyens n'auraient pas un moment à perdre pour adresser à la Constituante une protestation qu'elle accueillerait nous n'en doutons pas.

Il ne faut pas que nous soyons la risée de toutes les nations du monde, qui nous accusent depuis trop longtemps de laisser détruire par une génération ce que la précédente a édifié.

AVIS.

Les architectes et entrepreneurs sont prévenus que l'administration municipale recevra, à partir de ce jour mardi jusqu'à samedi 13 du courant, les soumissions ayant pour objet l'enlèvement de la statue équestre de la place Bellecour, pour la transporter dans le local qui sera désigné par l'administration.

Les soumissions indiqueront les moyens à employer pour l'enlèvement de la statue, et énonceront la somme réclamée pour cette opération, laquelle aura lieu aux frais, risques et périls de l'entrepreneur.

L'entrepreneur qui aura fait l'offre la plus favorable aux intérêts de la ville, et qui présentera d'ailleurs toutes les garanties nécessaires pour la bonne exécution des travaux, sera déclaré adjudicataire.

Un cahier des charges, contenant les conditions principales imposées à l'adjudicataire, sera déposé à la mairie, bureau d'architecture, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de relevée.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 9 mai 1848.

Le maire provisoire de Lyon par délégation,
E. LAFOREST.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 10 mai 1848.

ROSETTE.

(Suite. — Voir les numéros des 7, 8, 9 et 10 mai.)

M. de Santa-Fé, veuf depuis quelques années, laissait une jeune fille et une vilaine fortune. Le nom, quoiqu'un peu romanesque, était de bonne souche espagnole; mais il réussit peu à Londres, où l'aristocratie britannique se met bien au-dessous de toutes les noblesses de la terre. Il n'y avait donc guère d'avenir pour Mademoiselle de Santa-Fé. Elle vivait avec une vieille tante qui la conduisit dans le monde. On ne trouva qu'une voix pour louer les manières de sa nièce, son esprit, sa beauté; mais il n'en était pas de même de sa dot, sur laquelle on se taisait prudemment. Quoique Mademoiselle de Santa-Fé eût, comme je vous l'ai dit des droits à l'admiration, on commençait à craindre qu'elle ne restât pour filer la quenouille de Sainte-Catherine. On assure même que, dans son désespoir, elle eut un instant l'idée de se livrer au théâtre, où ses talents et sa figure lui promettaient des succès au-dessus de son rang.

— Fi donc! murmurèrent les matrones puritaines qui écoutaient, avec une curiosité déguisée, le récit de ce conteur indiscret.

— Oui, mesdames, appuya-t-il, elle était sur le point de s'engager au théâtre, lorsqu'un homme se présenta à Londres sous le nom de comte de Saint-James.

— Qu'est-ce que cet homme? demanda-t-on.

— Le comte de Saint-James, continua l'intrépide narra-

teur, qui ressaisissait toujours, à travers les interruptions, le fil brisé de son récit, était, m'a-t-on dit, un homme extraordinaire.

— Vous ne l'avez donc pas vu? demandèrent les femmes.

— Non, mesdames, je quittais Londres lorsqu'il y débarqua. Le comte venait des Indes par la Tamise. Il était précédé d'une réputation colossale.

— En vérité, se dit Emile, qui, caché dans l'ombre du rideau, n'avait pas perdu un mot de toute cette histoire.

— Le bruit courait qu'il avait découvert aux Indes plusieurs mines d'or et de diamants; d'autres soutenaient qu'il avait pénétré dans l'intérieur de la Chine, où un mandarin de ses amis l'avait initié aux mystères de l'alchimie.

— Quest-ce que l'alchimie? demanda une jeune fille qui tenait à montrer ses dents blanches, au risque de paraître ignorante.

— C'est la science de faire de l'or et du diamant, répondit le flegmatique conteur.

— Je voudrais bien l'étudier, hasarda la jeune fille en regardant sa mère, et je ne sais, en vérité, pourquoi M. Boinvilliers, mon maître de rhétorique, ne me l'enseigne pas.

— Est-ce bien difficile à apprendre? demanda une autre.

— Très difficile, répondit gravement le gros monsieur, qui craignait toujours que la conversation ne lui échappât. Je disais donc que M. le comte de Saint-James passait pour avoir des secrets surnaturels. Le fait est qu'il avait toujours ses poches pleines de pièces d'or et les doigts constellés de diamants. Le comte de Saint-James vit Mlle Rosette de Santa-Fé dans un bal; elle lui plut. Comme il avait une fortune inépuisable, il ne s'arrêta pas un instant devant les mesquines considérations d'argent; il l'épousa. Mais le comte était un personnage merveilleux et bizarre, qui ne faisait rien comme

les autres hommes. Le soir de ces noces, au moment où sa belle mariée excitait la jalousie des jeunes lords rassemblés dans le salon, il disparut subitement. Sa fuite donna lieu à mille soupçons. Mlle Rosette de Santa-Fé, maintenant comtesse de Saint-James, passa une nuit aussi blanche que son voile de fiancée.

Ici les mères baissèrent les yeux en rougissant; les jeunes filles ne comprirent point.

— Le lendemain, elle reçut une lettre du comte. Une affaire très importante l'avait réclamé sur-le-champ à Bordeaux. Il avait supprimé des adieux que la bizarrerie de sa position rendait embarrassants. Sa lettre était tendre et passionnée; il engageait la comtesse à venir le rejoindre à Paris, où ils passeraient tous les deux l'hiver.

— Et la comtesse aimait-elle son mari? hasarda en mignaudant une jeune femme qui lisait les romans de Mme Sand.

— Je ne le crois pas, répliqua le biographe. Elle avait à peine eu le temps de le connaître, et la fuite singulière de cet homme, au moment où des soins plus tendres que le souci des affaires l'appelaient auprès d'elle, acheva de ruiner le comte dans le cœur de sa femme.

Emile écoutait toute cette histoire.

— Et la comtesse a donc retrouvé son mari? observa un jeune homme.

— Il paraît, répondit le vieux marquis; mais ici je vous avoue que ma science devient complètement en défaut.

Tous les regards cherchèrent alors dans le salon le comte de Saint-James, pour suivre par eux-mêmes le fil de cette histoire; mais la vue de ce jeune homme un peu rude, qui se tenait à l'écart, ne produisit guère qu'un effet fâcheux. Le monde a pour habitude d'estimer un homme sur la manière élégante et dégagée dont il entre, dont il marche, dont il sa-

On attend, avec une impatience bien légitime, l'instant où les partis se dessineront sur les bancs de l'Assemblée nationale. Mais si l'on en excepte quelques individualités déjà connues, rien encore ne fait pressager l'opinion et les tendances de la plupart des Représentants.

Nous formons des vœux sincères pour que la majorité soit démocratique dans l'acception la plus sérieuse, la plus large, la plus généreuse de l'expression. Organiser la démocratie, donner à la patrie une constitution qui répare les injustices du passé, régénère le présent et offre pour l'avenir des garanties réelles, tel est le devoir de l'Assemblée, devoir impérieux, auquel sans doute elle se gardera de faillir!

Jamais, à aucune époque, mission plus importante, plus décisive n'a été confiée à l'intelligence, au patriotisme, au dévouement de quelques hommes. On ne saurait trop insister sur cette pensée, que toutes les nationalités sont en cause, que toutes elles comparaissent à la barre de l'Assemblée nationale, et qu'elles attendent, avec anxiété, l'arrêt de vie ou de mort qui tombera de la tribune française. Si nos députés échouent, si le Gouvernement républicain, démocratique, succombe à cette nouvelle épreuve, l'affranchissement et l'émancipation des peuples sont retardés pour longtemps peut-être, et les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, si hautement proclamés sur les barricades de février, sont flétris d'une accusation de stérilité et d'impuissance radicales.

Il faut donc organiser la démocratie! Il faut vivifier ces grandes idées de progrès si vainement implorées par les classes souffreteuses et déshéritées; asseoir sur des bases solides, inébranlables la République naissante, en un mot, justifier entièrement la confiance, et l'enthousiasme de la population parisienne, qui, au 4 mai, a été l'interprète éloquent des sentiments de la France!

Toute pensée réactionnaire est un sacrilège, tout pas en arrière est impossible, que l'Assemblée constituante ne l'oublie pas; mais qu'elle se souvienne aussi que toute tentative anarchique, toute violence, toute marche hâtive et désordonnée, soulèverait dans le pays, un cri unanime de réprobation!

Placée entre ces deux avertissements, son rôle est facile à comprendre. Qu'elle y soit fidèle, et nous la soutiendrons énergiquement. Nous ne sommes pas de ceux qu'effraient ni les menaces, ni les injures, ni les calomnies! Nous voyons sans peur et sans inquiétude cette poignée de factieux et de mécontents, perchés à la crête de la montagne nouvelle, démagogues sans pudeur, altérés de puissance, et qui exhalent en imprécations rageuses leur ambition déçue! V***.

On nous adresse la question suivante, en nous priant de lui donner une solution:

« Un citoyen peut-il être, en même temps, maire d'une commune et officier dans la garde nationale. »

Pour toute réponse, nous nous bornerons à citer les articles de loi qui ont réglé la matière, et cela sans interprétations ni commentaires.

Loi relative à l'organisation municipale. (du 21 mars 1831.)

Art. 8. « Il y a incompatibilité entre les fonctions de maire et d'adjoint et le service de la garde nationale. »

Loi relative à la garde nationale. (du 22 mars 1831.)

Art. 11. « Le service de la garde nationale est incompatible avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique. »

Ainsi, les deux lois sont formelles; il suffit qu'on puisse faire éventuellement les fonctions de maire ou d'adjoint pour qu'on ne fasse pas partie de la garde nationale.

Il suit de cette incompatibilité radicale, formellement pré-

cisée par deux lois, que tout citoyen faisant fonctions de maire, soit définitivement, soit temporairement, ne peut faire partie de la garde nationale, ou bien, que s'il y a un commandement, tous ses arrêtés, décisions, actes quelconques signés par lui comme faisant fonctions de maire, sont entachés d'illégalité, et conséquemment de nullité, de par la loi, c'est-à-dire de plein droit.

On assure que le cabinet anglais a fait connaître au gouvernement français qu'il regarderait comme un cas de guerre l'entrée des troupes françaises en Italie.

(Courrier de Paris.)

FÊTE DU 14 MAI.

Les départements devant être représentés à la fête de la Concorde, aux termes du programme arrêté par le Gouvernement provisoire, et qui sera publié, les commissaires de la République, dans les départements, sont invités à s'entendre immédiatement avec les maires et commandants de la garde nationale des chefs-lieux des départements pour la désignation de trente délégués choisis parmi les citoyens qui voudront assister à la grande fête nationale du 14 mai.

Les délégués sont prévenus que les frais de voyage et de séjour à Paris seront à leur charge, ou à la charge des municipalités, pour le cas où quelques-uns des délégués choisis seraient dans l'impossibilité de supporter eux-mêmes ces frais.

Chaque délégation devra apporter sa bannière, portant inscrit le nom de son département.

Troubles à Toulon.

Toulon 7 mai. — Vendredi soir, quelques troubles ont éclaté dans notre ville à la suite d'un arrêté du Commissaire du département qui révoquait le maire provisoire.

L'arrêté était motivé sur une décision antérieure de la municipalité de la ville, portant révocation du commissaire central de police, laquelle décision mise à exécution aurait paru constituer aux yeux du Commissaire du gouvernement un véritable abus de pouvoir. Tel est du moins le motif allégué; nous n'affirmons point que ce soit le seul ni même le principal.

La révocation du maire devait entraîner la démission de la plupart des membres de la municipalité qui avaient approuvé et signé la décision relative au commissaire central.

Treize membres donnèrent en effet immédiatement leur démission.

Une nouvelle municipalité ayant à sa tête M. Reynaud, commissaire de la marine en retraite, ancien membre du conseil municipal dissous, membre actuel du conseil provisoire formé par M. Ollivier, qui avait voulu ménager toutes les opinions en le formant, prit aussitôt la direction des affaires de la ville.

Ces faits accomplis à trois heures de l'après-midi, produisirent d'abord dans la ville quelque agitation en sens divers. Les uns approuvaient la mesure, d'autres la désapprouvaient, la plupart la trouvaient intempestive. Le mot de contre-révolution circulait dans plusieurs groupes.

A 5 heures 1/2, on entendit le rappel du tambour dans toutes les rues pour faire assembler la garde nationale. Cette démonstration menaçante et injustifiable, selon nous, redoubla l'agitation.

La garde nationale était rassemblée en armes et occupait les points principaux de la ville, lorsque les ouvriers du port que l'on savait dévoués au maire révoqué, sortirent de l'Arsenal. D'abord étonnés à la vue de cet appareil militaire, ils se réunirent bientôt pour protester contre la mesure qui venait d'être prise. Il se portèrent vers la maison du sous-commissaire provisoire devant laquelle un poste nombreux de la

garde nationale stationnait. Là, des scènes déplorables eurent lieu.

La garde nationale, ne recevant d'ordres d'aucune part, dut assister immobile, l'arme au bras, à l'invasion de la maison du sous-commissaire provisoire par les ouvriers qui escaladèrent jusqu'au balcon. Le sous-commissaire leur promit, dit-on, de rapporter l'arrêté; tout au moins, il leur fit des promesses de nature à les calmer. Ils sortirent alors de chez lui, et se rendirent en masse devant l'Hôtel-de-Ville, afin d'assister à la réinstallation de l'ancien maire qui parut un moment après sur le balcon; il parvint, par un discours sage, modéré, à calmer leur irritation, leur faisant espérer que l'arrêté serait rapporté et qu'il reviendrait le lendemain à la tête de la municipalité, les engageant d'ailleurs à se disperser, ce qu'ils firent.

Samedi 6. — Le Commissaire de la République dans le département du Var, est arrivé dans nos murs; il a fait afficher une proclamation pour maintenir la nomination du nouveau maire provisoire et la révocation de l'ancien maire, révocation fondée, d'ailleurs et principalement, sur le désir écrit par ce magistrat de résigner ses fonctions. Cette proclamation exprimait en même temps un blâme formel des désordres de la veille.

A quatre heures, les ouvriers du port du Mourillon sont arrivés devant l'hôtel de Malte, où est logé le Commissaire du département, trois d'entre eux étaient armés de fusils de munition. Ils étaient au nombre de deux mille environ. Ils se rangèrent sur la place vis-à-vis l'hôtel, et les délégués de tous les ouvriers ont été reçus par le Commissaire. Après une discussion vive et animée entre le Commissaire et les délégués, le commissaire s'est rendu aux vœux de la population ouvrière: il a rapporté son arrêté et a rétabli l'ancien maire, M. Suchet, dans ses fonctions.

Il est venu le déclarer publiquement, et sa déclaration a été accueillie par des applaudissements unanimes.

(La Démocratie du Midi.)

Une lettre de Berlin confirme les détails donnés par la Gazette de Cologne, tant sur la bataille de Miloslav que sur l'insurrection générale du grand-duché de Posen. D'après cette lettre, l'affaire de Miloslav a duré depuis onze heures du matin jusqu'à sept heures du soir. La même lettre annonce aussi que les Prussiens se préparaient à prendre leur revanche, et qu'ils réunissaient dans ce but des renforts jusqu'à affaiblir la garnison de Posen.

D'après la correspondance de la Gazette de Cologne, le bruit courait que les insurgés préparaient un coup de main contre la ville de Posen.

Le journal officiel de Berlin, du 5 mai, contient le rapport du général Colomb sur l'affaire de Miloslav; il confirme également, dans les points essentiels, le récit ci-dessus. D'après une lettre de Posen du 1^{er} mai, adressée à ce journal, le bruit avait couru à Posen que Mieroslawki aurait été tué la veille dans un engagement.

Italie.

Les journaux de Lyon ont publié, hier, d'après ceux de Toulon et de Marseille, une lettre de Livourne du 4 mai, qui ne nous semble être, jusqu'à présent, qu'un appendice tardif de l'événement des 29 et 30 avril, mentionné dans notre numéro d'hier. La déposition de Pie IX, comme souverain temporaire, et la proclamation de la république auraient, dit-on, été motivées sur le blâme sévère que le chef des Etats pontificaux aurait fulminé contre le général romain qui aurait fait avancer ses troupes sans ordres et aurait de sa propre autorité fait la guerre à l'Autriche.

Quoique nous ayons déjà eu occasion de nous défier de l'authenticité des nouvelles qui nous viennent par cette voie, nous avons eu un autre motif cette fois de nous abstenir de

lue, dont il parle aux femmes; le comte de Saint-James parut vulgaire.

— Je suis mécontent de vous, articula tout bas une voix à l'oreille d'Emile. — Pourquoi? — Vous avez manqué votre entrée ce soir. Il faut réparer votre faute en faisant la cour à quelqu'un. N'y a-t-il pas ici une femme qui vous plaise! — Si fait, dit Emile en regardant Rosette qui causait avec son cousin. — Cette femme est la vôtre, vous ne pouvez lui plaire. Mais cette jeune princesse qui agite là-bas l'aile de son éventail, et autour de laquelle flotte un nuage d'adorateurs? — Je ne l'aime pas, répondit Emile. — Raison de plus, reprit sérieusement la voix; c'est la femme à la mode depuis six semaines. Elle peut vous servir beaucoup dans le monde.

Le lecteur a déjà deviné le docteur Halstein dans le froid interlocuteur qui avait attiré Emile vers un coin du salon pour lui donner ses conseils. Le docteur avait entièrement changé de costume: un habit débordé par un jabot dentelle remplaçait le vêtement morne qu'il portait habituellement; mais quoique son visage sévère et ironique eût été plaqué autant que possible sur ses joues creuses un masque de fête, il n'avait pu effacer entièrement l'impression dure que sa vue causait dans un salon. Quoiqu'il cherchât le plus possible à la dissimuler, sa tête n'était point de celles qu'on rencontre dans le monde. A diverses reprises, il promenait sur toute cette société vide et banale un regard de maître. — Vous pouvez m'en croire, dit-il à Emile, j'ai tâté toutes ces têtes, et je n'y ai point trouvé une idée.

Le comte de Saint-James s'aventura alors dans le salon; mais il rencontra sur tous ces visages de femme, à commencer par la princesse, des airs si revêches et si hautains, qu'il ne voulut point se heurter à leur silence. Une porte du salon ouverte sur des appartements vastes et profondément éclairés,

s'étant offert devant lui, il s'y faufila pour changer d'air. C'était le quartier des joueurs. Quelques personnes tenaient les cartes: des jeunes gens debout derrière vous paraient en silence. Après s'être usés quelques instants dans le salon au cliquetis d'une conversation banale, tous ces esprits courts et peu féconds venaient se reposer sur le silence des cartes.

Emile, las de promener ses irrésolutions et ses airs un peu novices dans ces salles éclairées aux bougies, s'approcha d'une table de jeu. Les paris étaient ouverts. Le comte tint pour trois louis qu'il perdit. Il recommanda plusieurs fois; mais toujours la chance défavorable faisait ramasser son or sur le tapis vert. Sa bourse, quoique bien fournie, commençait, au bout d'une heure, à se dégonfler. Il avait rencontré, comme disent les joueurs, une mauvaise veine; les cartes amenaient à chaque coup des pertes réglées qui le minaient sourdement.

— Vous ne savez point jouer, lui insinua le docteur en le tirant à la dérobée; il faut vaincre la chance et non vous laisser vaincre par elle.

En disant ces mots, le docteur versa dans la main d'Emile une large poignée de pièces d'or. — Jouez ceci, ajouta-t-il.

Le comte de Saint-James déposa l'or sur la table; les joueurs, stupéfaits, considèrent un instant l'enjeu avec un silence de surprise et d'hésitation. — Je tiens, dit Edouard.

On fit les cartes; le comte de Saint-James perdit.

— Jouez, continua le docteur à voix basse, toujours impassible. Et il lui mit dans la main une seconde poignée de monnaie en or, que le comte étala sur le tapis de la table.

Les joueurs s'entre-regardaient avec effroi et fixaient sur le comte de Saint-James des yeux étonnés. Emile perdit.

— Encore, persista le docteur sans changer de figure. Et il chargea la main d'Emile d'une nouvelle somme qu'il perdit

également.

Cependant le bruit s'était répandu dans le salon qu'un jeune homme hasardait au jeu des sommes considérables. Hommes et femmes, entraînés par l'intérêt qui s'attache toujours aux luttes aléatoires, affluèrent autour de la table. Le comte de Saint-James continua à sabler d'or le tapis vert sur lequel tombaient les cartes. Tous les vœux ne tardèrent pas à se ranger de son côté; car, au jeu comme au combat, les femmes sont toujours pour les braves. Cet inconnu, dont on ne s'était point aperçu jusque-là, commençait à absorber tout l'intérêt de la soirée.

— L'or ne lui coûte rien, remarqua une jeune blonde qui avait écouté le récit du marquis; on voit bien qu'il en fait.

Cette étincelle, jetée par hasard dans l'assemblée, produisit une commotion électrique. Le comte de Saint-James ne fut plus regardé, par les femmes surtout, comme un homme ordinaire. On lui attribua une vertu magique qui excita vivement la curiosité des assistants; or, c'était déjà moitié du succès que d'attirer à soi l'attention.

Cependant la chance rebelle, qui avait résisté longtemps au comte de Saint-James, commençait à être écrasée par les pièces d'or que celui-ci versait des deux mains sur le tapis avec une inépuisable fécondité.

La fortune lui revint par bouffées tièdes et dorées, comme la brise après les rafales et les coups de vent orageux qui ont désolé le rivage. Il regagna bien vite toutes les sommes qu'il avait perdues, et s'avança même au pas de charge sur le terrain conquis de ses partners. Il se retira du jeu avec une poignée de billets de banque qu'il chiffonna négligemment sans témoigner aucune émotion.

(La suite à un prochain numéro.)

mentionner celles-ci ; c'est que le général Durando n'a certainement pas pris sur lui de se porter sur Trévise dans les Etats vénitiens ; qu'il devait avoir des instructions du pape avant de le faire, et que rien dans la conduite de Pie IX, depuis son avènement au trône pontifical, ne permet de douter de sa fermeté dans cet élan de toute l'Italie. Nous persistons jusqu'à plus ample informé, à ne voir, dans toute cette affaire de Livourne, du 4 mai, que d'indignes manœuvres du parti autrichien, dans le but de démoraliser les troupes romaines qui opèrent en ce moment dans les Etats vénitiens.

Les derniers journaux de Rome du 2 courant ne disent rien de plus que ce que nous avons annoncé hier.

— Les étudiants du séminaire de Milan ont résolu de former un corps de volontaires de tous ceux qui parmi eux n'ont pas encore reçu les ordres sacrés. La nouvelle de cette détermination a profondément touché les habitants.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ. — Séance du 8 mai 1848.

A midi la séance est ouverte et le procès-verbal adopté. De nouvelles dispositions ont été prises dans la salle. La tribune est avancée d'environ six pieds.

Un membre demande que la lecture du procès-verbal qui fait perdre tous les jours un temps précieux n'ait plus lieu à l'avenir, et que le procès-verbal soit déposé dans un coin quelconque où il pourra être consulté.

Une foule de voix : Non ! non !

La proposition n'est pas appuyée.

M. Tréderne (d'Ille-et-Vilaine) demande que la fête du 14 n'ait pas lieu. Nous n'avons, dit-il, ni temps à perdre, ni argent à gaspiller. Que signifient ces jeunes filles ? Que veut dire cette parade à laquelle on veut nous faire assister ?

Un membre : Nous ne savons pas officiellement s'il y aura une fête, ce n'est pas une question qui soit à l'ordre du jour, nous n'avons par conséquent pas à nous en occuper.

Cet incident n'a pas de suite.

M. le Président : Nous allons procéder, par la voie du sort, à la formation des bureaux. Les bureaux s'assembleront ce soir et auront à nommer d'abord une commission de règlement et une commission de comptabilité ; ils auront en suite à nommer une commission dite de la constitution, une commission dite du travail et une commission de pétition, ainsi que les commissions qui auront à examiner les rapports des ministres.

M. Xavier Durrieu dépose une pétition de 2500 citoyens demandant un décret pour la formation de la légion du génie de la garde nationale.

Les quinze représentants de l'Isère sont admis sans contestation ; en conséquence, M. le président proclame membres de l'Assemblée les citoyens Saint-Romme, Farconnet, Marion, Tranchaud, Bertholon, Crépu, Briller, Froussard, Blanc, Chollat, Clément, Reppelin, Durand-Savoyat, Roujat, Renaud.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture des rapports des citoyens ministres.

M. Duclerc monte à la tribune pour continuer la lecture du rapport de M. Garnier-Pagès ; mais M. Duclerc a trop peu de voix pour être bien entendu. M. Garnier-Pagès reprend la lecture de son travail.

Selon lui, bien que les finances de l'Etat aient reçu un terrible coup, le gouvernement est en mesure de satisfaire à toutes les éventualités. L'homme illustre, dit-il, qui est chargé d'organiser nos armées de terre et de mer, répond suffisamment de la sûreté du pays.

Le ministre des finances, parlant des coupures de cent fr. de la banque de France, annonce que de nouvelles coupures, plus petites que les premières, seront émises, sans que cependant le chiffre fixé puisse être dépassé.

M. Garnier-Pagès s'attache à justifier tous les décrets financiers qu'il a rendus, et particulièrement ceux relatifs aux 45 centimes additionnels et aux créances hypothécaires.

Ces mesures de fiscalité, dit-il, ne sont pas neuves et ne sont pas une invention de la République. En temps de révolution, ce sont surtout les capitalistes qui souffrent, les industriels, les commerçants sont ruinés, tandis que les propriétaires ne souffrent aucun dommage. Nous avons dû rendre les décrets que vous avez vus pour établir une sorte de compensation. Les bons du trésor s'appelleront désormais billets de la République. En résumé, le trésor public n'aura à payer que 167 millions pour la dette publique, tandis que l'Angleterre a à payer plus de 700 millions pour sa dette.

En terminant son rapport, le ministre des finances soutient que le budget ordinaire de cette année se soldera en une différence en recettes de 11 millions. Il s'écrie : C'est la République qui a sauvé la France de la banqueroute ! (Applaudissements.) Quelques cris de : Vive la République ! se font entendre dans les tribunes.

Le ministre de la guerre a la parole pour lire son rapport. L'armée était désorganisée, dit M. Arago, au moment où la révolution a éclaté. Maintenant, grâce aux mesures prises, nous pouvons mettre en ligne une armée de cinquante mille hommes. L'armée des Alpes, campée dans les plaines de l'Isère, est maintenant de 31,000 hommes, elle ne tardera pas à être portée à 50,000 hommes. M. Arago dit qu'environ 450 mille fusils ont été délivrés à la garde nationale depuis février, dont 150 mille environ à Paris. Puis il ajoute : Cette masse énorme de gardes nationaux, cette masse d'innombrables baïonnettes qui, le 16 avril, sont venues autour de l'Hôtel-de-Ville pour défendre l'ordre menacé, pour dire à l'émeute : on ne passe pas ; ces baïonnettes sortaient des magasins de la République (bravos sur tous les bancs) ; ces baïonnettes avaient été distribuées par égale part et sans distinction aux citoyens en habit et aux citoyens en blouse. (Très-bien ! très-bien !)

Le ministre s'attache à établir que notre marine n'est pas en si mauvais état qu'on a voulu le dire. Une belle escadre, dit-il, six vaisseaux de haut bord, des bâtiments de toute dimension, croisent dans toutes les directions et particulièrement dans les parages du Maroc, pour prouver que la marine française peut faire respecter ses amis si cela devient nécessaire.

Le ministre dit quelques mots pour glorifier le décret relatif à l'abolition de l'esclavage, et déclare que le Gouvernement de la République s'empresse d'accorder de justes indemnités à

tous les ayant droit.

M. Arago dit, en terminant, que le personnel des officiers de l'armée de terre et de mer est excellent, et que l'on peut être sûr que la défense du drapeau et du pavillon est confiée en bonnes mains. (Nouveaux applaudissements aux extrémités).

Plusieurs voix : Pas de battements de mains.

La parole est à M. Marie, ministre des travaux publics.

M. Marie rend compte de la situation fâcheuse que la révolution avait faite à son ministère. Il parle des ateliers nationaux comme ayant rendu un service immense en assurant du pain et du travail à tant de misères qui envahissaient toutes les maires de Paris et qui à chaque instant pouvaient devenir menaçantes.

M. Marie a fait, dans son ministère, des suppressions qui lui ont paru ne porter que sur les hommes élevés par le favoritisme. Les économies obtenues par lui ne s'élèveront pas à moins de douze cent mille francs.

Le ministre des affaires étrangères est appelé à la tribune. (Mouvement de curiosité.)

M. Lamartine établit d'abord une différence entre les révolutions de territoire et les révolutions d'idées, les premières se fondent sur la guerre, les autres qui ne marchent qu'à la conquête des institutions, ont surtout besoin de la paix ; mais il est possible que les révolutions d'idées aient aussi besoin de faire la guerre quand elles inspirent des défiances et des agressions ; aussi avons-nous résumé notre politique, le 24 février ; par ces mots : une diplomatie armée, nous voulons la paix pourvu qu'elle soit honorable et sûre. La France n'est pas seulement la patrie, elle est le soldat de tout principe démocratique dans le monde.

Ici M. Lamartine expose la politique extérieure du gouvernement déchu, qui était partout la politique de la subalternité et de l'abaissement.

Le ministre raconte les événements qui ont successivement éclaté dans la péninsule italique, à Vienne et à Berlin.

Nous avons substitué le principe d'influence et de sympathie au principe de guerre et de révolution. La Prusse ne songe plus à grandir que par la liberté ; l'Autriche ne songe plus qu'à traiter de la rançon de la Lombardie ; la Russie a du temps pour réfléchir sur la reconstitution d'une Pologne indépendante ; notre horizon c'est l'avenir de la liberté. La France peut compter dans les peuples sur 90 millions d'hommes alliés.

Nous nous félicitons de nous être présentés devant cette assemblée les mains pleines d'éventualités d'alliances et pures de sang humain. (Bravos.)

Le président donne lecture d'une lettre de Béranger, qui donne sa démission. (Oh ! non, non ! il ne faut point l'accepter.)

Aux voix ! aux voix !

On met aux voix la question de savoir si la démission de M. Béranger est acceptée.

La démission n'est pas acceptée. (Hilarité.)

Un membre propose l'impression du rapport de M. Lamartine aux départements et à l'étranger. (Ou rit.)

M. Lamartine : Je crois que l'Assemblée ne doit pas entrer dans cette voie ; on pourrait en abuser dans d'autres circonstances. Le *Moniteur* va dans toute la France et à l'étranger. Nos paroles seront donc suffisamment connues. (Approbation.)

M. Dornès monte à la tribune et déclare qu'il vient formuler un décret qu'il propose au vote de l'Assemblée. Par ce décret, je déclare que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie et propose en même temps la formation d'une commission exécutive, composée des cinq membres dont..... (Violente interruption.)

Plusieurs membres : Vous n'avez pas le droit de prononcer des noms.

M. Dornès : J'ai fait proposition de concert avec mes amis Trélat et Jean Reynaud.

Vous n'en avez pas le droit. (Tumulte.)

M. Dupont de l'Eure, de sa place : Vous n'auriez pas dû essayer de compromettre des noms (Bravos dans une grande partie de la salle. Trépiègements à la montagne.)

M. Xavier Durrieu veut monter à la tribune d'un côté, pendant que M. Charamaule y monte de l'autre, adressant de vives interpellations.

M. Bac : Vous abolissez la liberté de la tribune. (Agitation inexprimable.)

M. Félix Pyat : M. le président, mettez aux voix la question de savoir si l'Assemblée veut entendre des noms. (Oui ! oui !)

M. Ferdinand de Lasteyrie : Je demande la parole sur la position de la question. (Non ! non !)

Le tumulte va toujours augmentant.

Le président se couvre, la séance est suspendue.

L'agitation est très grande. Les représentants se couvrent, descendent dans l'espace qui est au pied des banquettes et se répandent dans l'hémicycle.

Les conversations sont des plus animées.

Nous entendons plusieurs membres qui s'étonnent que le président se soit couvert pour si peu de chose, et accusent son inexpérience.

Les tribunes publiques restent impassibles et silencieuses. A quatre heures la séance est reprise.

M. Dornès est encore à la tribune.

M. le président : J'invite l'Assemblée au calme ; j'invite les orateurs à ne pas monter plusieurs à la tribune.

M. Dornès : Je ne crois pas que l'Assemblée veuille porter atteinte à la liberté de la tribune ; cependant je veux bien spontanément sur-le-champs modifier ma proposition en consentant à laisser les noms en blanc. (Approbation.)

Je propose que l'Assemblée nationale délègue ses pouvoirs à une commission exécutive de cinq membres.

Un membre propose de se retirer dans les bureaux.

M. Xavier Durrieu : Je propose de scinder la proposition : je veux bien voter des remerciements au Gouvernement provisoire, mais je me réserve de discuter chacun de ses actes.

M. Alem Rousseau : Je propose de nous retirer d'abord dans les bureaux et de nommer ensuite une commission au scrutin secret.

La séance continue. M. Barrôché est à la tribune.

PARIS, 8 mai 1848.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Les organes de la presse sont occupés exclusivement ce

matin de deux questions importantes, l'une relative à la formation d'un comité provisoire du Gouvernement, l'autre aux divers plans de constitution.

Les passions semblaient fort agitées hier parmi les représentants réunis dans la salle des conférences au sujet du nombre et surtout du nom des membres qui devaient être chargés du pouvoir exécutif jusqu'au moment où la constitution sera votée. La scission profonde qui a toujours existé entre les membres du Gouvernement provisoire, pendant les neuf semaines de son dictatorial, n'est un mystère pour personne, et les représentants semblaient se passionner pour M. Lamartine ou M. Ledru-Rollin, qui sont regardés comme les drapeaux de deux factions dissidentes. M. Lamartine paraît avoir manifesté le désir que la majorité de la chambre conservât dans le nouveau Gouvernement exécutif les deux nuances opposées qui existaient dans le Gouvernement provisoire ; il craint sans doute que l'exclusion de M. Ledru-Rollin n'exaspère le parti des ultra-républicains, et ne donne lieu à de nouvelles difficultés. Mais si l'on devait s'en rapporter à l'apparence, le parti de M. Ledru-Rollin serait trop peu nombreux dans la chambre, et la personne du ministre de l'Intérieur serait trop antipathique à la plupart des représentants pour qu'on cède sur ce point à la demande de M. Lamartine.

Quant à la question relative à la constitution future de la France, il semble qu'elle ne soit pas encore mûre, tant les journaux et les membres eux-mêmes de l'Assemblée nationale en parlent avec négligence. Le seul projet nouveau de constitution qui ait été formulé est celui de M. Lamennais, et quoiqu'il soit attaqué de tous côtés et par tous les partis, personne, pas même le parti représenté par M. Barbès, qui le critique le plus vivement, n'a publié un autre projet ; on sait seulement que la grande question sera encore celle du pouvoir exécutif. M. Lamennais, et avec lui tous les républicains modérés, veulent un président élu pour un temps plus ou moins long. Les ultra-républicains, de leur côté, veulent un comité exécutif, ou des consuls, ou des dictateurs.

— Le prix de l'argent en lingots a subi de nombreuses variations depuis le 24 février. Il était tombé de 210 à 204 et même 205 f. le kilogramme à l'hôtel des Monnaies. La semaine dernière le prix était revenu à 210 et est retombé depuis à 207.

— On a beaucoup parlé depuis deux jours d'un projet de duel entre le citoyen Barbès et un citoyen représentant. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit : à la suite de l'incident qui a signalé la séance de nuit du 5 mai, M. L..... aurait insisté pour la continuation du bureau sans désespérer et il aurait appuyé sa proposition sur ce que le président pourrait bien avoir à prescrire des mesures pour la séance du lendemain (samedi), où la 2^e légion devait être de service au palais. Le colonel Barbès aurait fort mal riposté à cette appréhension de l'honorable représentant L..... qu'il n'avait pas entendue directement ; c'est ainsi qu'on expliquait ce prétendu duel. Le fait est que c'était la 7^e légion qui était samedi de service au palais de l'Assemblée.

— Un journal fait observer qu'aucun des évêques siégeant à l'Assemblée nationale, ne se montre paré de la croix pastorale.

— Les lettres de New-York annoncent qu'il a été embarqué pour le Havre 296,941 dollars (1484,705 f.) en espèces pour rembourser des billets non payés à leurs échéances.

— On annonce que les députés de l'Algérie ont reçu de leurs commettants, à titre de mandat impératif, la mission de demander la réunion de l'Algérie à la France et sa division en quatre départements.

— On dit que les électeurs vont être convoqués pour le 25 de ce mois dans tous les départements où, par suite de doubles et de triples élections, il y a lieu de nommer de nouveaux représentants.

— Les employés de l'imprimerie nationale se sont réunis ce matin dans la cour de l'imprimerie, puis ils se sont rendus au ministère de la justice présenter au citoyen Crémieux un projet de réorganisation de l'imprimerie nationale.

Leur demande avait pour but 1^o la conservation du directeur ; 2^o le renvoi des chefs jugés incapables ; 3^o la consécration du principe de l'élection ; 4^o l'élection des chefs choisis parmi les ouvriers.

La demande a été accueillie sauf examen. Une partie des ouvriers n'a point pris part à cette manifestation.

— Le club de la Révolution, présidé par le citoyen Barbès, vient d'être invité à chercher pour ses réunions un autre local que la salle des Batailles au Palais-National.

— Les travaux de construction de l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon, dans le faubourg St-Antoine, sont encore arrêtés, faute d'argent.

— Le couvent du Temple vient d'être occupé par 6 à 800 hommes de la garde républicaine. Les artilleurs de la garde nationale seront ainsi peu maîtres de leurs pièces.

— Dans une réunion, composée d'un certain nombre de représentants, la majorité a paru se rallier à une proposition tendant à faire nommer les ministres par scrutin de liste, avec un président du conseil sans portefeuille.

— Cinquante ouvriers ont travaillé une partie de la nuit et de la journée dans la salle de l'Assemblée nationale.

La tribune des orateurs et le bureau de la présidence, qui longeaient le mur du fond, ont été avancés de quatre mètres environ ; ils seront par conséquent isolés, et la circulation sera permise tout autour.

Il a fallu supprimer de toute nécessité trois rangs de places, et maintenant le nombre n'est plus de 900, comme le comportait le chiffre des représentants ; mais comme plusieurs ont de doubles nominations, les places supprimées n'offriront aucun inconvénient.

On craint, avec raison, que le remède apporté aujourd'hui

ne soit insuffisant, et que les extrémités, d'ailleurs si impatientes, ne trouvent en lui qu'un léger palliatif au manque de sonorité.

— On a parlé de la *dynastie* ARAGO. La *Réforme* nous signale aujourd'hui une *dynastie* THOMAS, qui a bien aussi son importance, et dont ce journal s'est déjà occupé dans un de ses précédents numéros. Qu'on en juge par les chiffres suivants que ce journal groupe avec une éloquente habileté :

« Nous sommes forcés, dit ce matin la *Réforme*, de revenir sur le compte du citoyen Thomas, caissier payeur central aux finances. Fous recevons la note des honnêtes émoluments touchés, en ce moment encore, par la famille de ce fonctionnaire émérite, et nous faisons un devoir d'en émerveiller nos lecteurs. Voici cette modeste nomenclature :

1° Le citoyen Thomas personnellement, en sa qualité de caissier payeur central.	fr. 20,000
A titre d'indemnité,	20,000
2° Le citoyen Thomas fils aîné, sous les ordres du père (26 ans).	6,000
3° Le citoyen Thomas fils cadet, inspecteur des paquebots (24 ans).	6,000
4° Le citoyen Thomas fils puîné, sous les ordres du père (22 ans).	2,400
5° Le gendre du citoyen Thomas (recette générale des finances).	45,000
6° Une des filles du citoyen Thomas (simple bureau de tabac, eu égard sans doute à l'indigence de sa pauvre famille).	1,5000
Total.	98,900

O! Citoyen Garnier-Pagès, qui vous êtes montré si rigide et si dur à l'endroit de ce bon receveur convaincu d'avoir sollicité de l'avancement sous tous les régimes que votre justice distributive nous vienne en aide! Le citoyen Thomas a trop obtenu pour n'avoir pas aussi beaucoup demandé.

NOUVELLES LOCALES.

— Les artistes lyonnais nous prient d'insérer dans nos colonnes la protestation qu'ils ont signée contre l'enlèvement de la statue de la place Bellecour, et qu'ils adressent à M. E. Laforest :

Au citoyen maire de la ville de Lyon.

Citoyen maire,

Les soussignés, artistes peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et dessinateurs, s'empresent de protester de tout leur pouvoir, au nom des beaux arts et de la civilisation, contre la mesure prise, d'enlever de l'emplacement qu'elle occupe, notre admirable équestre; dans la circonstance dont il s'agit, l'homme n'est rien, l'art est tout: persister dans ce malheureux projet, c'est arracher le plus beau fleuron de la couronne artistique de la seconde ville de la République.

Nous espérons tous que notre langage sera écouté et compris dans son véritable sens; la République c'est la vie, l'intelligence, le travail, ce sont les beaux arts.

Vive la République!

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures.)

— Une certaine irritation s'est produite hier dans divers quartiers de la ville à la suite de la publication de l'affiche concernant l'enlèvement de la statue équestre de Louis XIV; une rixe aurait eu lieu sur la place des Terreaux, entre deux citoyens, qui, fatigués de discuter sur l'opportunité de cette mesure, en seraient venus aux mains. L'intervention de la garde nationale a mis fin heureusement à ce débat.

— Le cours du Midi réunissait, hier matin, bon nombre de citoyens venus pour assister aux exercices d'un bataillon de troupe de ligne qui exécutait les manœuvres des chasseurs de Vincennes. Il est impossible de se servir du fusil avec plus de précision et d'agilité. On nous assure que ces manœuvres doivent être introduites dans la garde nationale, et qu'un corps de cette arme doit prochainement être créé.

— Un journal de cette ville avait annoncé qu'à la suite d'une chute de cheval, M. Pelletier, représentant à l'Assemblée nationale pour le département du Rhône, était décédé. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'en est rien. M. Pelletier s'est remis en route pour la capitale dans la journée d'avant-hier.

— Nous apprenons avec grand plaisir que l'organisation de la garde nationale de Lyon va être accrue par la formation de deux compagnies de sapeurs du génie et d'une compagnie de pontonniers. L'avis suivant du 7 de ce mois convoque les citoyens réunissant les conditions d'aptitude à se présenter le plutôt possible à l'Hôtel-de-Ville pour s'y faire inscrire.

GARDE NATIONALE DE LYON.

Les citoyens qui désirent faire partie des deux compagnies du génie et de la compagnie des pontonniers de la garde nationale de Lyon, peuvent se faire inscrire, dès aujourd'hui, à l'état-major, à l'Hôtel-de-Ville, tous les jours, de 6 à 8 heures du matin.

Seront admis de préférence les militaires sortant des armes du génie et de l'artillerie, les architectes, maçons, charpentiers et marinières.

Une commission de recensement, prise parmi les citoyens inscrits, se réunira sous la présidence du citoyen Giroudargoud, membre du comité central, pour arrêter définitivement les listes.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 8 mai 1848.

Le général de brigade, commandant supérieur des gardes nationales du Rhône.

NEUMAYER.

Nous voyons avec satisfaction, cette fois, que les prescriptions de la loi du 22 mars 1831, ont été religieusement observées, et qu'un conseil de recensement formé de citoyens sous la présidence d'un membre du conseil municipal provisoire est chargé des admissions. Il n'en a pas été de même à l'occasion de la formation de l'artillerie, pour laquelle en violation de toutes les lois, nous ne savons quelle autorité a

procédé par élimination et radiation arbitraire en apparence, mais qui a dû être motivée, nous serions curieux de savoir comment.

Nous n'en accusons pas l'état-major actuel de la garde nationale.

Ephémérides de la Révolution Française.

- 10 mai 1790. — Massacre des patriotes à Montauban.
- 10 mai 1791. — L'Assemblée législative décrète le droit de pétition.
- 10 mai 1795. — La Convention nationale quitte la salle du manège pour aller siéger aux Tuileries.
- 10 mai 1794. — Madame Elisabeth, cette vertueuse sœur de Louis XVI, et Loménie de Brienne, ex-ministre, sont exécutés à mort.
- 10 mai 1796. — Bataille du pont de Lodi. Victoire remportée par le général Bonaparte. Les Autrichiens ont deux mille hommes tués et perdent dix-huit pièces de canon. Cette affaire assure la conquête de la Lombardie à la France.
- 10 mai 1800. — Prise de Memmingen par le général Lecourbe, qui repousse les Autrichiens à Ulm en leur faisant éprouver une prise de trois mille hommes.

Abd-el-Kader à Pau.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'ex-émir Abd-el-Kader est arrivé vendredi soir à Pau, avec une partie de sa suite et accompagné des colonels Daumas et Lheureux qui ne l'ont pas quitté pendant sa captivité de quatre mois au fort Lamalgue. Il a été conduit, en descendant de voiture, dans les appartements du second étage du Château qui avaient été disposés pour le recevoir. Ses premiers soins ont été pour sa mère, qui est âgée et infirme, et qu'il entoure des égards les plus respectueux.

Samedi, l'ex-émir a reçu la visite des commissaires du Gouvernement et de M. Marrast, procureur-général. Ce dernier lui ayant dit qu'avant d'être magistrat, il avait été officier de Napoléon, Abd-el-Kader a répondu: « Vous êtes homme de guerre et de justice, venez me voir quelquefois, nous parlerons justice et bataille, justice surtout, et nous comparerons celle que vous appelez barbare avec celle que vous nommez civilisée. » En se séparant de lui, un des commissaires lui a exprimé les sentiments de sympathies que faisait naître en lui cette grande infortune.

Hier, nous avons été assez heureux pour assister à la visite que lui a rendue M. le général Duchaussoy, accompagné des officiers supérieurs de la garnison. Cette entrevue avait un caractère vraiment imposant et empruntait un intérêt tout particulier aux communications officielles du gouvernement provisoire dont nous parlerons dans un instant. Le souvenir de cette scène ne s'effacera jamais de notre mémoire.

L'ex-émir est logé dans une des chambres du second étage qui fait face au midi. Lorsque le général et son cortège sont entrés, il était assis sur son lit, les mains croisées, ses pieds nus reposant sur un tapis, dans l'attitude d'une méditation profonde. Il s'est levé pour recevoir ses visiteurs, a fait deux pas au devant d'eux, a salué à la manière arabe en mettant la main sur son cœur, puis l'a tendue au général, que M. le colonel Daumas lui a nommé. Il a ensuite invité toutes les personnes présentes à prendre place sur des sièges et s'est lui-même assis de nouveau sur son lit.

En l'absence de son interprète, M. le colonel Daumas, qui parle l'arabe avec une grande facilité, a bien voulu traduire les paroles du général et les réponses de l'ex-émir. Elles sont toujours rapides, laconiques, et faites avec une précision qui révèle une intelligence vraiment supérieure. M. le colonel Daumas aime à rendre hommage à cette supériorité et témoigne à son prisonnier une vive affection.

Dès les premiers mots, Abd-el-Kader a dit au général qu'il savait que la France était une nation puissante et généreuse et que c'était pour cela qu'il était venu à elle. Le général ayant répliqué que les circonstances pouvaient ne pas lui permettre de donner l'essor à toute sa générosité, il a répondu aussitôt: « Je suis un homme gouvernemental, je comprends parfaitement les nécessités de la situation; mais je compte que le gouvernement une fois consolidé tiendra la promesse que m'a faite la France. Si j'avais été pris les armes à la main, qu'on m'eût forcé de travailler aux galères avec un morceau de pain pour ma nourriture, j'aurais subi mon sort sans murmurer. Mais je me suis librement confié à la foi des Français; j'ai reçu la parole écrite du général Lamoricière, ratifiée par le fils du roi, j'attends et je réclame son accomplissement! »

M. le colonel Daumas lui a alors remis une lettre en arabe de M. Arago, ministre de la guerre, qu'il avait reçue le matin même pour la lui remettre. En voici à peu près le sens: « La France est une nation puissante et généreuse: elle ne frappe pas un ennemi vaincu. Les nécessités du moment forcent le gouvernement d'ajourner toute décision sur ton sort jusqu'à ce que toute chance de guerre ait disparu. Il ne peut te renvoyer encore sur la terre de l'Islam, mais il a donné l'ordre que, pendant la durée de ta captivité, tu fusses traité avec tous les égards désirables. »

Pendant qu'Abd-el-Kader lisait cette lettre, nous observions avidement sa physionomie et nous y cherchions la trace des émotions qu'il devait éprouver. Elle demeurait impassible. La pâleur et le tremblement de ses lèvres trahissaient seules ses impressions. Après avoir achevé sa lecture, il a dit au colonel Daumas: « J'accepte la promesse que semble me faire le gouvernement et je l'en remercie: homme gouvernemental, je comprends les obligations que lui impose la situation. J'attendrai trois mois; mais ce terme expiré, je réclamerai de nouveau. »

Le général lui a ensuite demandé s'il ne voudrait point sortir et faire ses promenades sur la terrasse du château. Il a répondu que tant qu'il demeurerait prisonnier, il ne sortirait pas; qu'il n'y avait pas de joie en ce monde pour un captif. Comme M. Duchaussoy lui témoignait combien il avait été touché du respect qu'il montrait pour sa vieille mère: Je ne fais qu'accomplir un devoir, a répondu l'ex-émir. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de moment indisposé par suite de la fatigue du voyage et a remercié le général de lui avoir envoyé un homme de l'art pour la soigner. Un enfant de sa famille était mort le matin même: le général lui a exprimé tout le regret qu'il en éprouvait. « C'était écrit dans le sein de Dieu! s'est-il borné à dire avec cette résignation que les orientaux empruntent au dogme du fatalisme. Il a du reste témoigné à plusieurs reprises toute sa satisfaction des égards dont il est l'objet et des prévenances dont on l'entoure.

Pendant toute l'entrevue, un jeune Arabe qu'on nous a dit être fils d'un oncle du chef, se tenait debout dans l'embrasure de la croisée. Ce jeune homme est parfaitement beau et sa figure respire l'intelligence. Deux serviteurs, l'un noir, l'autre Arabe, ont présenté le café aux hôtes de l'émir, ce qui, comme on sait, est chez les Arabes une marque de distinction. Nous avons goûté de cette boisson qui est loin d'être désagréable et qui ressemble à du thé très sucré, au point que quelques personnes s'y sont méprises.

Quand le général s'est levé pour se retirer, Abd-el-Kader a chargé M. Daumas de lui dire qu'il n'était point encore rassasié de sa présence. Il lui a serré de nouveau la main, l'a reconduit jusqu'au milieu de la chambre et a tendu la main à tous les assistants, même à ceux qui, par discrétion, restaient sur le derrière.

Nous avons conservé de toute cette scène une émotion profonde; en voyant Abd-el-Kader, en l'entendant, surtout, nous avons compris tout le prestige qu'il exerçait sur les populations arabes, tout le fanatisme qu'il leur inspirait. On sent que c'est là un grand homme; mais on se dit en même temps que sa mission est aujourd'hui finie, et qu'on doit le considérer, selon son expression, comme mort à ce monde.

En traversant les corridors du château, nous avons rencontré un grand nombre d'Arabes et de noirs, les uns accroupis sur des matelas, d'autres assis sur les marches des escaliers. Ils ne détournent pas seulement la tête à la vue des brillants uniformes et conservaient l'impassibilité de véritables statues.

Nous avons entendu MM. les colonels Daumas et Lheureux annoncer que, d'ici à deux ou trois jours, les habitants de Pau pourraient être admis en présence d'Abd-el-Kader. Ils pensent que les mesures de surveillance nécessaires peuvent être l'interdiction d'une partie de la terrasse du château au public. Du reste, M. Daumas ne lui suppose pas la moindre pensée d'évasion, car il sera toujours retenu, dit-il, par le besoin impérieux de ne point se séparer de sa famille.

MM. Daumas et Lheureux doivent quitter aujourd'hui notre ville et remettre Abd-el-Kader sous la garde du gouverneur du château, M. Delaroche. Ils ont déjà demandé que les quarante compagnons de guerre d'Abd-el-Kader, dont il ne s'est séparé qu'avec une profonde douleur, viennent partager sa captivité et en diminuer les ennuis.

(*Mémorial des Pyrénées.*)

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

Bourse de Paris du 8 mai 1848.

Cinq pour cent, 69 75 — Dito fin courant, 69 50 — Trois pour cent, 47 50 — Dito fin courant, 47 50 — Quatre pour cent, » »	Quatre canaux, 723 Rentées de Naples, » » Dette active d'Espagne, » » Emprunt romain, 62 1/4 Oblig. piémontaise, 840 »
--	--

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans . . . 325	Orléans-Nierzon . . . 243 75
Paris à Rouen . . . 393	Montéray à Troyes . . . 113
Rouen au Havre. . . »	Nord . . . 341 25
Paris à Strasbourg. . . 332 50	Amiens-Boulogne . . . »
Paris à Lyon. . . 301-25	Tours à Nantes . . . 333
Avignon à Marseille . 200	Dieppe . . . »
Versailles, rive droite. 120	Bordeaux à Cette . . . »
Id. rive gauche. 402 50	Lyon à Avignon . . . »
Bâle à Strasbourg. . . 85	Centre . . . »
Saint-Germain . . . »	Paris à Secaux . . . »
Orléans-Bordeaux. . . 392 50	Secaux . . . »

La bourse était toujours dans la même stagnation. Les cours ont commencé un peu en hausse, mais ils ont ensuite rétrogradé légèrement. On attendait les nouvelles de l'Assemblée nationale avec anxiété, et l'on disait que les Romains avaient décidé de nommer un Gouvernement provisoire dans la journée du 2 mai, sur le refus définitif du pape de déclarer la guerre à l'Autriche. On parlait plus que jamais de l'imminence de l'entrée des Français en Italie.

Les chemins de fer se tenaient faiblement et sans donner lieu à aucune affaire.

Le 3 0/0, qui était samedi à 47, a fait 47 75 et 47 25, et ferme à 47 50.

Le 5 0/0, qui a fermé samedi à 69 25, a varié de 70 à 69 50 et reste à 69 75.

La banque de France a fléchi de 5 fr. à 1415.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.